



Frais de vente d'un unique bien par un sous-locataire

Par **yann1208**, le **22/04/2015** à **09:14**

Bonjour,

je vais vendre mon unique bien immobilier.

En ce moment, il est en location auprès de tiers locataires.

Je suis actuellement locataire dans des conditions particulières.

Je ne paie pas la taxe d'habitation puisque je rémunère une paroisse qui me laisse habiter pour garder les locaux. Cette paroisse paie la taxe d'habitation et est locataire de la mairie. C'est une sous location et mon adresse principale et donc ce logement auquel mon courrier, mes impôts et factures sont acheminés.

Vais-je régler les frais de notaire dus à la possession d'un logement secondaire ?